

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉPARTEMENT DE L'YONNE**

**MAIRIE D'AVALLON**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 6 juillet 2017 à 19 h 30**

L'an deux mil dix-sept, le six juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Camille BOERIO, Gérard DELORME, Isabelle HOUE HUBERDEAU, Claude LABOUREAU, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Françoise WICKER, Bernard DESCHAMPS, Françoise BAUDOT, Françoise VERMILLARD, Alain COMMARET, Nicole LHERNAULT, Alain GUITTET, Anne-Marie THOMASSIN, Cécile VIOLLET, Brice BESNARD, Isabelle MARIANI, Sonia PATOURET, Patrick LEBLANC, Aurélie BONIN et Florian LE MOING

**Absent(es) représenté(es) :**

Madame Agnès JOREAU donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO  
Monsieur Farid AIT KICHA donne pouvoir à Monsieur Gérard DELORME  
Madame Alice GUNDUZ donne pouvoir à Madame Isabelle MARIANI  
Monsieur Rachid EDDAHBI donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD  
Monsieur Gérard DEMARTINI donne pouvoir à Monsieur Florian LE MOING

**Absent(es) non excusé(es) :**

Messieurs François Xavier NAULOT et Sylvain HUBERDEAU

**Secrétaire de séance :** Monsieur Brice BESNARD

*Convocation du 30 juin 2017 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.*

Après avoir énuméré les pouvoirs donnés, le Maire informe l'assemblée de l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour (signature du marché subséquent pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés) et de la proposition d'attribuer une subvention supplémentaire (Société d'Etudes d'Avallon). Puis il fait part des documents déposés sur table.

**1. Procès-verbal de séance du conseil municipal - adoption**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 11 mai 2017.

**2. Compte rendu des délégations données au Maire par le conseil municipal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte des décisions prises par le Maire, depuis la dernière séance, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT.

**3. Représentation du conseil municipal – information et compte rendu des réunions**

Aucune information n'est donnée à ce point de l'ordre du jour.

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

**4. Travaux de réhabilitation de l'usine d'eau potable de Blannay**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le projet de réhabilitation de l'usine d'eau potable de Blannay proposé et sollicite pour cette opération, estimée à 2 445 380 €HT (dont 1 445 380 €HT à la charge de la ville) le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, sur le montant global de l'opération, ainsi que celui de tout autre financeur susceptible d'intervenir.

**5. Réhabilitation de la station d'épuration d'Avallon – construction d'un nouveau bassin d'aération**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le projet de réhabilitation de la station d'épuration proposé et sollicite pour cette opération, estimée à 963 500 €HT, le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ainsi que celui de tout autre financeur susceptible d'intervenir.

**FINANCES**

**6. Décisions modificatives budgétaires – exercice 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives budgétaires n° 1 proposées, sachant que pour les budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement il s'agit d'inscrire les crédits liés aux deux opérations présentées précédemment, et que celle concernant le budget annexe forêt porte sur la réhabilitation du Pont des Gardes.

## **7. Subventions aux associations et établissements publics – exercice 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention au Comité départemental de l'Yonne de la Prévention Routière, à la Société d'Etudes d'Avallon, à l'association « Trois p'tits chats » à titre exceptionnel, et autorise le versement d'un acompte à l'EPA CCAS – Espace Solidarité Famille.

## **8. Adhésion à l'association du Tourisme en Morvan**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association « Tourisme en Morvan », sachant que l'appel de cotisation pour l'année 2017 se chiffre à 20 €TTC et que cette adhésion sera prolongée les années suivantes.

## **9. Travaux de voirie – programme 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés entrant dans le cadre de l'opération globale de voirie intitulée « voirie et travaux annexe 2017 ».

## **10. Transfert de la Zone d'Activités du Chemin de Halage**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la cession à la CCAVM à l'euro symbolique des terrains disponibles au sein de la Zone d'Activités du Chemin de Halage, entrant dans le cadre du transfert obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'ensemble des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires aux intercommunalités.

## **11. Camping municipal « Sous Roche » - remboursements de frais de séjour**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du remboursement de frais de séjour en faveur de campeurs suite à deux annulations pour des raisons indépendantes de leur volonté, soit 120 € et 72 €

## **12. Fête de l'Aïd El Kebir 2017**

Le conseil municipal approuve le principe de la prise en charge par la ville du coût de transport des animaux emmenés pour être abattus à l'abattoir dans le cadre de l'organisation en septembre de la fête de l'Aïd El Kebir.

### **Résultat du vote :**

24 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE » : F. LE MOING (2 voix - pouvoir de G. DEMARTINI)

## **RESSOURCES HUMAINES**

## **13. Personnel communal – astreintes : complément**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de compléter ses délibérations prises précédemment fixant le régime des astreintes pour les filières technique et culturelle, sachant qu'il était nécessaire de préciser les grades concernés.

## **TRAVAUX**

## **14. Mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du Marché Couvert**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du bâtiment du marché couvert proposé, estimé à 19 218,57 €HT, et sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2017 et tout autre concours financier susceptible d'être alloué.

## **15. Hôtel de Ville - mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : demandes de subventions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'Avant-Projet Définitif de mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite du bâtiment de l'Hôtel de Ville proposé, estimé à 400 000 €HT, et sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2017, ainsi que le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) – opération « mise aux normes et sécurisation des équipements publics, notamment les lieux publics sensibles » et toute autre aide susceptible d'être allouée.

## **16. Cinéma municipal « Le Vauban » - mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : demandes de subventions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'Avant-Projet Définitif de mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite du bâtiment du cinéma municipal « Le Vauban » proposé, estimé à 410 000 € HT, et sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2017, ainsi que de tout organisme susceptible de financer cette opération.

## URBANISME – HABITAT ET PATRIMOINE

### **17. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du PADD, proposé dans le cadre de l'élaboration du PLUI, dont les orientations n'appellent pas d'observation particulière à l'échelle du territoire communal.

## PATRIMOINE FORESTIER

### **18. Forêt communale d'Avallon – état d'assiette : exercice 2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette de l'exercice 2018 (ou plan de coupe) de la Forêt communale présenté par l'Office National des Forêts.

## SOLIDARITE – EDUCATION – CITOYENNETE ET ENFANCE

### **19. Aménagement de jardins partagés à la Morlande**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de jardins partagés à la Morlande proposé, estimé à 18 000 €HT, et sollicite une aide auprès de la Région Bourgogne France Comté au titre du FIP et tout autre concours financier susceptible d'être alloué pour cette opération.

### **20. Fixation du montant de la participation des communes au financement des dépenses de fonctionnement des écoles publiques d'Avallon**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation annuelle demandée aux autres communes pour chaque enfant y résidant et scolarisé à Avallon au titre de l'année scolaire 2016 – 2017, soit 1 478,00 €par élève scolarisé en école maternelle et 545,00 €en école élémentaire.

### **21. Participation de la ville d'Avallon aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Chantal – année scolaire 2016/2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 34 880,00 €le montant de la participation de la ville aux frais de scolarité de l'Ecole Sainte Chantal pour l'année 2016/2017, au regard du nombre d'élèves domiciliés à Avallon, scolarisés en classes élémentaires à l'Ecole Sainte Chantal, à savoir : 64 élèves x 545,00 €= 34 880,00 €

## ACTION ET ANIMATION CULTURELLES

### **22. Convention de partenariat avec le ciné-club François Truffaut d'Avallon**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du partenariat développé avec le ciné-club François Truffaut pour une nouvelle durée de 3 ans et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

### **23. Conservatoire municipal d'Avallon Jorge Ferreira – demandes de subventions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite les aides financières de l'Etat (DRAC Bourgogne Franche Comté) d'un montant de 16 000 €pour le fonctionnement du conservatoire à rayonnement communal de musique d'une part, et d'un montant de 6 000 €pour le développement d'actions artistiques et culturelles d'autre part, ainsi que tout autre concours financier susceptible d'être alloué.

### **24. Conservatoire municipal d'Avallon Jorge Ferreira – modification des tarifs**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs trimestriels du conservatoire municipal d'Avallon Jorge Ferreira (droits d'inscriptions et les locations d'instruments de musique), et maintient les réductions applicables et les participations financières des communautés de communes ou communes déjà arrêtées.

### **25. Tarifs des spectacles**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des spectacles organisés par la ville et cartes spectacles.

## SPORT ET JEUNESSE

### **26. Projet de création d'un bike park – demandes de subventions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite pour le projet de création d'un bike park au cœur du Parc des Chaumes, estimé à 35 000 €HT, les fonds FEDER Massif Central et tout concours financier susceptible d'être

alloué pour cette opération dont les crédits régionaux Bourgogne Franche Comté, sachant que cette opération sera inscrite au budget 2018 au vu des aides allouées.

**27. Subventions aux associations dans le cadre des animations – exercice 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions de fonctionnement ou à titre exceptionnel aux associations dans le cadre d'animations et décide du versement d'un acompte sur la subvention 2017 à l'association des Vitrites de l'Avallonnais au vu du partenariat développé.

**28. Subventions sportives à titre exceptionnel – exercice 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue des subventions aux associations sportives à titre exceptionnel.

**29. Subvention à titre exceptionnel - accession en National 3 du Club Olympique Avallonnais**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention au Club Olympique Avallonnais (COA) suite à l'accession du club en National 3, sachant qu'il sera tenu compte de cette aide exceptionnelle lors de la conclusion de la nouvelle convention dite COCAS.

**30. Piscine municipale – nouveaux tarifs**

Le conseil municipal fixe les tarifs de la piscine municipale applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Résultat du vote :**

25 voix « POUR » et 2 abstentions : F. LE MOING (2 voix - pouvoir de G. DEMARTINI)

<b>QUESTIONS ET INFORMATIONS</b>
----------------------------------

**31. Affaires et questions diverses**

- **Fourniture et acheminement d'électricité et services associés signature du marché subséquent n° 2 faisant suite à l'accord cadre numéro 2015028**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le nouveau marché pour l'achat d'électricité et de services associés.

**32. Informations du Maire**

Le Maire fait part à l'assemblée des remerciements reçus pour les aides apportées par la ville.

La séance est levée à 22 h 25.

---